



Rapport d'Orientation Budgétaire - présentation au Conseil Municipal du 2 février 2023

DGS – Finances - Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023
Budget principal de la Commune

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

PREAMBULE et Rappel des dispositions juridiques

I : CONTEXTE GLOBAL

A - Contexte Économique international et européen

B - Contexte Économique national

C – Le projet de Loi de Finances 2023

D – Les mesures pour les collectivités locales

II – LA COMMUNE DE SASSENAGE

A – Le contexte communal

B - Le budget principal comprenant :

La gestion courante - Le programme d'investissement - L'analyse des grands équilibres - Le compte administratif 2022 (Fonctionnement et Investissement) - L'action publique (Ratio) - La dette et son évolution - L'évolution de la fiscalité

C – Les orientations budgétaires comprenant :

L'esquisse budgétaire - Les principales recettes de fonctionnement - Les dotations - Les dépenses de fonctionnement - Les recettes d'Investissement – les dépenses d'investissement – Le plan Pluriannuel d'investissement (esquisse et projection)

CONCLUSION

IV - ANNEXE : DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.

PREAMBULE

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'Énergie sur l'année 2022 et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences (diminution de la température dans les locaux et piscines ...). Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaire) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3.5 % au mois de juillet.

L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes. A ce constat, se rajoute les modifications constantes des paniers de ressources des collectivités locales, hier la taxe d'habitation, demain la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui touchera notre agglomération.

La seule constante dans ce contexte incertain demeure l'état financier imposé aux collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations ou les nouveaux projets de contractualisation avec l'Etat qui obligerait les collectivités à contenir leurs dépenses à un niveau inférieur à la hausse des prix.

Dans ce contexte, un plan exceptionnel et immédiat d'économies d'énergies est rendu nécessaire pour amortir la brutalité des hausses du coût de l'énergie mais ne compensera pas la totalité des augmentations des dépenses de fonctionnement.

L'ensemble des collectivités est ainsi plongé dans un avenir incertain. Sous l'effet de l'inflation, les comptes publics risquent de fortement se dégrader et la commune de Sassenage n'échappera pas à cette tendance si elle se confirme.

Rappel des dispositions juridiques.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget par le conseil municipal.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le rapport d'orientations budgétaires doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs, évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail), une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels.

Une nouvelle obligation existe depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2023 confirment la tenue des engagements de l'équipe municipale auprès des Sassenageois. Elle poursuit son action au fil des années autour de principes durables mais dans un contexte de forte contraction de l'économie.

Comme en 2022 des incertitudes, court, moyen et long terme.

A court terme, du côté des recettes, l'impact de la suppression de la CVAE et son remplacement par une fraction de TVA dont la croissance serait territorialisée. Du côté des dépenses, les conséquences de l'inflation sur les prix notamment de l'énergie.

A moyen terme : Le maintien ou non d'une inflation élevée entraînant une augmentation des charges de fonctionnement.

A long terme : Une trajectoire de redressement des finances publiques et les modalités selon lesquelles les collectivités y seront associées.

Les orientations budgétaires de 2023 : Elles ont été élaborées, de manière à remplir ces objectifs et faire évoluer l'ensemble des services dans une démarche constructive de projet privilégiant la concertation, dans le strict respect des engagements politiques pris en début de mandat et s'adaptant au contexte extérieur qui s'est nettement détérioré et dont l'impact est journalier pour les ménages comme pour les collectivités

Dans ce contexte économique dominé par la flambée des matières premières et de l'énergie, de cette inflation qui freine mais toujours d'un niveau conséquent, des difficultés de recrutement.

En 2023, la commune de Sassenage s'attachera :

- A maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- A poursuivre sa politique de modération fiscale pour la 4^{ème} année consécutive,
- A limiter le recours à l'emprunt et continuer à investir pour le bien-être et la qualité de vie des Sassenageois.
- Prioriser les projets pour lesquels des démarches de recherche de financements ont été engagés
- Préserver de la capacité d'autofinancement
- Re négocier la dette pour maîtriser l'impact des intérêts sur la section de fonctionnement et rechercher et maintenir un niveau d'auto-financement ambitieux
- Poursuite des efforts de rationalisation et de performance dans l'exécution des missions

I CONTEXTE GLOBAL

A - Contexte Économique international et européen

Le Choc inflationniste lié aux évènements internationaux impacte les économies mondiales de plein fouet. Le conflit entre Ukraine et Russie est l'élément déclencheur principal et les économies mondiales ne sont pas toutes sorties de la période Covid, dont notamment la Chine. Les spéculations sur les matières premières alimentent encore ce phénomène. Ceci a pour conséquence la flambée du prix des énergies et met en difficulté d'abord les économies Européennes, ainsi que les collectivités, les entreprises et les ménages français.

Ce contexte de pénurie et d'inflation sur fond de conflit international oblige les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour empêcher la surchauffe générant la boucle inflationniste prix salaires. L'inflation s'est installée, les taux d'intérêts montent, les tarifs de l'énergie atteignent des records, les ménages souffrent et il faut passer l'hiver...qui par chance est pour l'instant plutôt clément.

B - Contexte Économique national

Après le bouclier sanitaire, l'Etat tente de soutenir les collectivités, les entreprises et les ménages en mettant en place des dispositifs de boucliers énergétiques pour tenter de limiter la casse liée à l'explosion des coûts de l'énergie. L'économie dispose d'un potentiel de développement car les carnets de commande sont encore pleins, les difficultés de recrutement perdurent, le chômage se maintient à un niveau historiquement bas, mais pour combien de temps ? Même si les taux remontent, l'écart taux/inflation reste encore favorable.

En ce qui concerne les collectivités, la sobriété en fonctionnement est à l'ordre du jour. Les plans d'économies d'énergies se mettent place, et chaque collectivité doit prendre le temps du bilan sur ses fonctionnements pour les

rendre plus économes. Si la transition énergétique était déjà à l'ordre du jour, la notion de sobriété et d'économie prend toute sa place.

L'augmentation des prix des matières premières bouscule également la pérennité des programmes d'investissement. Les projets en cours sont directement impactés financièrement par les augmentations des indices à la construction.

Il sera nécessaire de s'interroger sur la nécessité de « laisser passer l'orage » pour les projets en cours d'élaboration en d'envisager des amendements dans les prévisions des Plans Pluriannuels d'Investissement pour revenir à des conditions plus favorables.

C - Le projet de Loi de finances 2023 :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Le gouvernement a tablé sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie. Les stocks de gaz des pays Européens ne sont pas trop impactés grâce à la météo clémente de ce début d'hiver.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023 sous réserve des concessions éventuellement décidées et liées à la mise en place de la réforme des retraites.

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros. Un dispositif d'amortisseur est mis en œuvre en complément y compris au bénéfice des collectivités territoriales.

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, *le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.*

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés l'ont réglée en 2022.

D - Les mesures pour les collectivités locales :

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...). Il est vraisemblable que la mise en place se fasse sous la forme d'un bonus transition énergétique aux demandes déposées dans le cadre de la DSIL.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.

II – LA COMMUNE DE SASSENAGE

A – Le contexte communal :

Située aux portes du Vercors, elle est totalement partie prenante de la dynamique de l'agglomération grenobloise. Sassenage bénéficie d'un cadre de vie de qualité et la commune souhaite tout mettre en œuvre pour le préserver.

Sassenage est une ville dynamique, avec une centaine d'associations, 823 établissements employeurs (dont 600 entreprises) ce qui représente 5000 emplois, et 80 % de la population sassenageoise de 15-64 ans est active.

Sassenage dispose de nombreux équipements publics, la rapprochant d'un taux d'équipement digne d'une commune de la strate 15-20 000 habitants, alors qu'elle en compte 11 259 (population légale INSEE 2022). On constate une légère baisse de la population depuis deux ans (11 480 habitants l'an passé).

Le rythme de construction est en effet freiné depuis 2015 par l'inconstructibilité d'une partie importante du territoire communal du fait des risques naturels. L'avancée du dossier PPRi Drac en 2020 n'a pas permis de dénouer cette situation, avec laquelle la commune doit composer désormais.

Depuis 2020, la fiscalité reste inchangée, et la commune poursuit une politique de gestion rigoureuse en matière de dépenses de fonctionnement.

B – Le budget principal :

La gestion courante :

La prévision budgétaire 2022 avait pris en considération l'augmentation des coûts énergétiques mais il se sont avérés plus importants encore. La crise Covid conserve un impact direct sur le budget car les agents malades doivent être remplacés. La commune s'appuie sur des partenaires extérieurs pour recruter de manière ponctuelle dans un contexte de pénurie de main d'œuvre qui ne facilite pas la tâche.

La question stratégique d'augmentation des recettes de fonctionnement devra se poser sur l'ensemble des services ainsi que sur la fiscalité afin de mettre en place des dispositifs dynamiques soutenant la démarche de gestion au quotidien dans une vision à long terme.

Cette gestion performante au quotidien permet néanmoins de maintenir les objectifs d'excédent de fonctionnement. L'objectif est toujours de tenir cette performance de gestion afin de dégager des marges de financement pour le projet d'investissement.

Le programme d'Investissement :

Il est financé par les amortissements, par l'affectation du résultat, par le fond de compensation de la TVA et par les subventions. Un effort d'organisation sera à mettre en place permettant de mieux financer les projets d'investissements communaux par des subventions.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est également confronté à l'inflation des coûts. Les ouvertures des plis réalisées dans les collectivités voisines matérialisent des hausses de coûts de 15 à 20% entre l'estimation et le résultat de l'appel d'offre.

Par conséquent, les arbitrages sont nécessaires et doivent s'appuyer sur la capacité à réaliser sur l'exercice budgétaire avec un plan de financement complet. Dans ce contexte perturbé, le bon arbitrage c'est aussi se donner le temps de mieux préparer, mieux anticiper pour décaler et attendre des conditions globales moins impactantes.

L'analyse des grands équilibres :

	Rétrospective						Prospective
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 478 731.27	17 259 004.51	13 769 916.39	16 186 722,34	18.934.731.97	15.891.475	16.859.727
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 674 613.43	19 604 287.62	15 861 294.32	13 622 906.02	16.726.821.54	15.540.002*	17.282.721
* charge d'intérêt de 830.000 € à venir en sus							
Intérêts de la dette	133 774.67	5 877 440.02	761 926.21	940 084.86	2.448.785,10	744.000,00	550.000*
Remboursement capital de la dette		476 639.95	543 647.60	482 207.66	526.629,29	440.000,00	570.000
* Intérêt après renégociation							
Total des recettes réelles d'investissement	2 755 401.98	593 056.30	547 642.52	806 004.45	2.862.039,17	4.390.032	3.160.000
Total des dépenses réelles d'investissement	2 730 891.25	1 461 162.42	2 118 667.22	2 481 076.64	4.120.008,24	2.503.462	3.582.994
Résultat de l'exercice	- 906 858.47	3 204 675.15	- 204 661.93	655 641.53	4.368.061,35	2.238.043	
Pour information							
Capital Restant Du cumulé au 01/01 tout budget	14 134 902.26	14 911 318.30	9 419 223.27	9 080 607.56	8.300.133,35	8.198.554	

Le compte administratif 2022 - Il faut noter que sur la gestion annuelle de l'exercice en :

Fonctionnement

- l'ajustement comptable à prévoir au BP 2023 sur les amortissements du fait du passage aux amortissements en prorata temporis avec le passage en norme de comptabilité M57. Les investissements réalisés en 2022 débutent leur amortissement sur l'exercice 2022 dès leur mise en service ce qui rend plus compliqué la prévision budgétaire faite en début d'exercice.

- l'ajustement comptable à prévoir au BP 2023 sur les intérêts d'emprunt. La dernière échéance importante arrivant le 31 décembre, il est également difficile de la prévoir au niveau budgétaire. Des crédits d'ajustement de 2022 sur 2023 seront à prévoir pour le volume d'intérêts payés à l'échéance du 31 décembre.

Investissement

Les restes à réaliser en investissements sont identifiés et reportés. Il est rappelé que ces crédits reportés en investissements permettent de payer les factures qui arrivent en début d'année pour des opérations déjà engagées. Les opérations nouvelles seront engagées après adoption du Budget Primitif. Les crédits reportés en investissements s'élèvent à 651 376 €. Ils seront repris au BP 2023.

L'effort sur la gestion financière communale s'illustre par la faiblesse des recettes de subventions perçues en investissement sur l'exercice.

L'exécutif s'engage à solliciter des plans financements plus complets par opération de manière à ne pas financer les opérations par les recettes d'amortissement et l'affectation du résultat seulement.

La part de subvention doit apparaitre de manière plus significative dans le financement de nos projets. Si ces manques trouvent leur justification en partie dans les difficultés à recruter, ils doivent néanmoins s'accompagner d'une acculturation plus forte à proposer des opérations d'investissement accompagnées d'un plan de financement finalisé par les services et validé par les élus.

La dette et son évolution

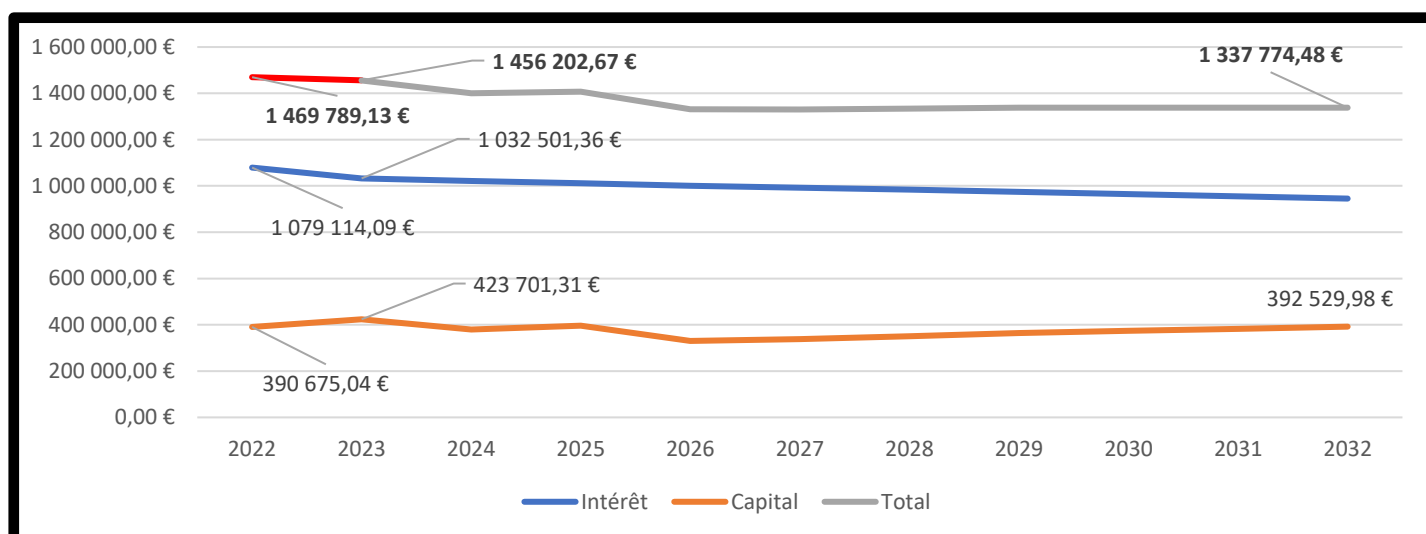
Situation du budget principal, au 31 décembre 2022, le capital restant du s'élève à 8 198 554 €, le niveau de remboursement de la dette en année se situe à 8,4 ans ce qui est compatible avec les préconisations d'endettement communale de la Loi NOTRe et la répartition globale capital et intérêts sur l'annuité se répartissent de la manière suivante (base tableaux d'amortissement des contrats) :

Capital : 507.832.13 € Intérêt : 542.548,58 €

Au 1 janvier 2023 ; le nombre d'organisme de prêt est de 5. Le prêt auprès de la Caisse d'Épargne arrive en terme le 25 avril 2023.

Prêteur	Produits / Échéance	Capital restant dû
CAFFIL	Taux structuré : Si CMS EUR 30a Postfixé $\leq 7\%$ alors Taux fixe à $3,7\%$ sinon $5\% \text{ (CMS EUR 30a Postfixé} - 7\%) = 3,7\%$ Dernière Échéance 01/01/2025	218.520,46 €
Caisse d'Épargne	Taux fixe : $5,57\%$ 25 avril 2023	54.194,91 €
Crédit Agricole	Taux fixe : $5,10\%$ 30 mars 2037	1 026 000,00 €
Dexia SFIL CAFFIL	Taux variable : Euribor 12 mois + $0,10\%$ flooré à $0,0\%$ Échéance Janvier 2042	3 231 738,52 €
Dexia SFIL CAFFIL	Taux structuré : Si $1,4 \leq \text{EUR/CHF Postfixé}$ alors $3,30\%$ sinon $50\% \text{ *}$ ($1,4 / \text{EUR/CHF Postfixé} - 1$) + $4,20\%$ au ...) 12 décembre 2042	3 379 004,41 €

GRAPHIQUE PROFIL D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS AU 1 JANVIER 2022 sur 10 ans (intérêts et capital)



La dette de la commune de Sassenage ne présente qu'un seul risque de taux, en cours de refinancement et ceci afin de souscrire uniquement à des emprunts sécurisés.

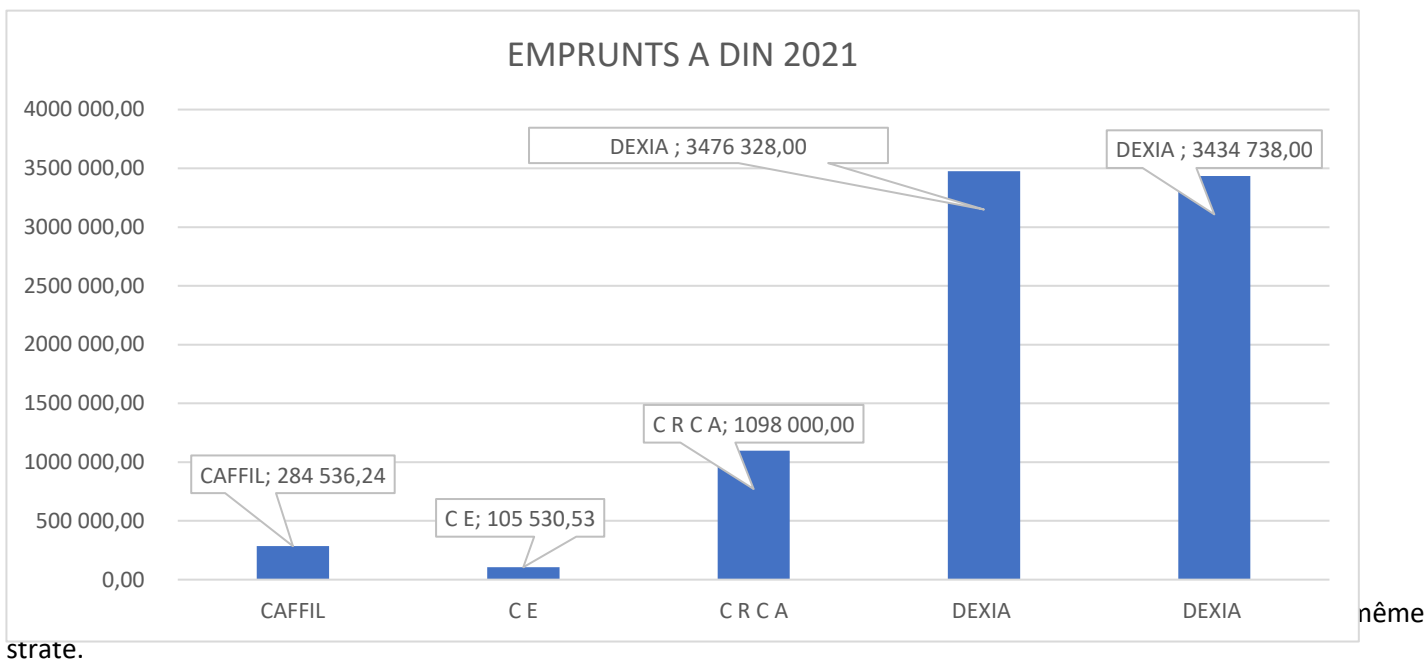
Nous n'avons pas à anticiper une éventuelle hausse des taux d'intérêts sur 2022, toutefois cette hausse des taux d'intérêts impactera uniquement les emprunts adossés à des taux variables.

La dette selon la charte de bonne conduite Gissler qui permet de classer les prêts en fonction des risques supportés par la collectivité est identique aux années précédentes. Elle sera modifiée pour 2024 par la suppression du prêt structuré à risques hors classification (HC).

Face à nos marges de manœuvre qui se réduisent et cette réalité inflationniste qui pourrait se maintenir sur le moyen terme, la piste que nous avons engagée, suivie et construite depuis plusieurs mois, repose sur des critères d'acceptabilité du risque et de conditions, avec comme conclusion qu'un des objectifs était de sortir de l'emprunt structuré.

Aujourd'hui, le taux moyen avoisine les 20 % et ne cessent d'augmenter compte tenu du contexte géopolitique et inflationniste, la projection du taux pour 2022 est estimée à l'alentour de 24,99 % (taux de parité de 0,99) ce qui signifie que la charge de remboursement pourrait avoisiner 1 M€ pour 2022 (capital et intérêt).

Notre étude, nos prévisions se sont malheureusement révélées exact avec un taux de 25,22 % soit un montant de 889 000 € pour l'échéance 2022.



Le ratio de désendettement (CRD Dette/Épargne brute) s'établit à 8,40 au 31 décembre 2022, ce qui la situe dans les critères recommandés dans la Loi NOTRe.

Cet indicateur illustre qu'intrinsèquement le niveau de dette n'est pas problématique, cependant il est nécessaire d'attirer l'attention sur le niveau de l'épargne brute qui peut avoir un impact sur le remboursement des emprunts en cours et futurs

L'impact sur la charge des intérêts justifie l'opération envisagée qui consiste donc à stabiliser notre taux actuel indexé en un taux fixe à l'alentour de 3,30% sur toute la durée restante jusqu'à 2042, cela nous permettra de connaître dès maintenant notre tableau d'amortissement jusqu'au bout du remboursement et ainsi diminuer fortement la charge financière sur le fonctionnement, améliorer de façon confortable notre section de fonctionnement, permettre également une amélioration de notre épargne brute, donc rien de comparable à la situation actuelle.

L'évolution de la fiscalité

Conformément à l'engagement pris devant les Sassenageois, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2023. L'évolution des bases étant indexée sur l'inflation réelle depuis la loi de finance 2018, l'État, par le projet de loi finances 2023, a confirmé la revalorisation des bases de fiscalité de 7%.

Sur la base de l'Etat Fiscal 2022 et des éléments évoqués dans la Loi de Finances prévoyant une évolution des bases de fiscalité de 7% pour 2023 nous pouvons estimer le produit fiscal communal 2023 :

	BASE 2022	TAUX 2022	PRODUIT 2022		BASE 2023	TAUX 2023	PRODUIT 2023	PRODUIT SUP 2023
FB	16 613 000,00 €	52,30 €	8 688 599,00 €		17 775 910,00 €	52,30%	9 296 800,93 €	608 201,93 €
FNB	34 600,00 €	63,81 €	22 078,00 €		37 022,00 €	63,81%	23 623,74 €	1 545,74 €
			8 710 677,00 €				9 320 424,67 €	

C - Les orientations budgétaires

L'esquisse budgétaire :

Différents paramètres liés au contexte international, local, organisationnel vont impacter directement la prévision budgétaire de l'exercice 2023 dont principalement en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	CA 2021	PREVU 2022	CA 2022*	BP 2023
011 Charges a caractère général	3.321.608 €	4.290.158 €	3.405.160 €	3.973.000 €
012 Salaire et Charges	8.895.877 €	9.875.750 €	9.430.516 €	10.481.000 €
014 Impôts et Taxes	263.796 €	265.000 €	248.088 €	265.000 €
65 Participation subventions	990.457 €	1.037.689 €	977.566 €	998.727 €
66 Intérêts de la dette	2.448.785 €	744.000 €	744.000 €	550.000 €
67 Charges spécifiques	98.333 €	7.500 €	440 €	0 €
6811/040 Amortissements	707.965 €	810.000 €	809.432 €	830.000 €
O23 Prélèvement (hors excédent)				2.421.377 €
TOTAL	16.726.822 €	17.030.097 €	15.540.002 €	19.519.104 €
CHAPITRES RECETTES				
002 Excédent de fonctionnement				3.236.383 €
O13 Remboursement IJ	126.668 €	150.000 €	124.302 €	132.000 €
70 Produits des services	1.276.933 €	1.446.348 €	1.549.836 €	1.500.000 €
73 Fiscalité		2.520.000 €	2.359.939 €	2.400.000 €
731 Fiscalité directe	12.405.815 €	9.499.850 €	9.614.693 €	10.947.721 €
74 Dotations	2.053.000 €	1.990.191 €	1.880.060 €	1.850.000 €
75 Loyers	1.353.346 €	367.997 €	333.079 €	415.000 €
76 Produits financiers	5 €			0.
77 Autres recettes	140.442 €			38.000 €
TOTAL	18.934.732 €	15.974.386 €	15.891.475 €	19.519.104 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR : 2.884.910 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	CA 2021	PREVU 2022	CA 2022*	BP 2023
O41 Amortissements		37.489 €		38.000 €
16 RBT CAPITAL		522.033 €	440.000 €	570.000 €
20 ETUDES		205.346 €	91.506 €	130.000 €
204 AC INVESTISSEMENT		280.658 €	115.837 €	150.000 €
21 ACQUISITIONS		3.309.413 €	1.752.955 €	2.494.994 €
23 TRAVAUX EN COURS		148.769 €	103.163 €	200.000 €
Restes à réaliser				651.376 €
Dépenses financées sur le 021				1.742.156 €
TOTAL		4.503.708 €	2.503.462 €	4.976.526 €
Pour mémoire déficit invest ant.			1.702.309 €	
CHAPITRES RECETTES				
EXCEDENT REPORTE				184.261 €
O21 Prélèvement		1.839.400 €		2.421.377 €
28/o42 Amortissements		810.000 €	809.462 €	830.000 €
TA FCTVA			269.004 €	390.888 €
10 AFFECTATION		3.484.601 €	3.175.460 €	1.000.000 €
13 SUBVENTIONS		205.900 €	102.670 €	150.000 €
21		0	8453 €	0
TOTAL		6.339.901 €	4.390.032 €	4.976.526 €

Sous réserve de vérification des dernières écritures comptables

Les chiffres présentés dans ce Rapport D'Orientation Budgétaire sont provisoires au 25 janvier 2023. En effet, la DGFIP n'a pas fini de traiter tous les bordereaux de mandats et titres.

[Les principales recettes de fonctionnement](#)

La dynamique des recettes de fonctionnement est liée à l'augmentation des bases de fiscalité. Il faudra néanmoins s'interroger sur les différents tarifs facturés à l'utilisateur de manière que la part de l'utilisateur reste supportable et que celle du service public soit cohérente.

Conformément aux engagements du Conseil Municipal, le choix pour 2023 est de conserver les taux de fiscalité identiques à 2022. Les recettes supplémentaires seront notamment issues de la forte évolution des bases prévues en Loi de finance 2023. Les produits des services recouvrent les différentes recettes émises dans le cadre de l'activité régulière de la collectivité. Les principales recettes correspondent aux prestations liées à la petite enfance (crèches, halte garderies pour près au périscolaire aux loyers.

[Les dotations :](#)

Les dotations d'Etat sont en légère baisse chaque année même si les engagements gouvernementaux prônent la stabilisation. Un mécanisme de péréquation peut encore faire baisse les dotations annuelles :

- 1.880.060 € perçu en 2022 contre 2.052.999 € en 2021

[Les dépenses de fonctionnement](#)

- Le chapitre « charges à caractère général » (011) :
 - La charge de fonctionnement liée à l'augmentation du coût de l'énergie est estimée à + de 500.000 € par les services.

- Le passage à la nomenclature M57 nous a permis d'identifier, de plus qu'il y a du sens, que le paiement des prestations de personnel d'intérim sont à sortir de ce chapitre et seront à intégrer au chapitre salaires et charges (012). Le montant de ce transfert d'une section à l'autre s'élève à 500.000 €.
- Le chapitre « salaires et charges » (012) :
 - Intégration des prestations de personnel d'intérim au chapitre
 - Renforcement de personnel en service Finances
- Le chapitre « subvention » (65) :
 - La participation de la commune au CCAS est maintenue à hauteur de 500.000,00 €
- Le chapitre « charge d'intérêts » (66) :
 - La charge d'intérêt portée au budget est celle prévue à taux constants. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des taux du marché (sauf renégociation en cours)

Les recettes d'Investissement :

Elles sont aujourd'hui constituées :

- De l'excédent d'investissement reporté estimé à ce jour à 184.261 €
- De l'affectation du résultat annuel de fonctionnement complété d'une part de l'excédent de fonctionnement (cf. chapitre 1068 du tableau)
- De l'amortissement des biens prévu à hauteur de 810.000 € en 2022, réalisé à hauteur de 809.462 € mais s'élevant réellement à près de 835.000 € compte tenu de l'amortissement 2022 au prorata temporis. Une faible partie des amortissements est donc décalée d'un an.
- Du reversement du FCTVA et de la taxe d'aménagement
- Des subventions attribuées aux projets d'investissement.

Sur ce dernier point il sera demandé aux services plus de performance pour que la part de financement des projets soit plus importante. Il serait pertinent d'atteindre 30% du montant hors taxe des travaux.

Les dépenses d'Investissement :

Le projet du Budget Primitif de 2023 n'envisage pas d'emprunt nouveau si ce n'est celui prévoyant le refinancement des emprunts les moins stables.

A l'heure de la rédaction du présent document les demandes des services ont été prises en charges mais n'ont pas été arbitrées. Le volume d'investissement est fixé en fonction des recettes potentielles. La priorité sera donnée aux investissements :

- Premièrement aux investissements prêts à être réalisés dans l'année
- Deuxièmement ayant un impact sur les aspects obligatoires, sécuritaires et environnementaux
- Troisièmement bénéficiant d'une subvention

Les dossiers n'entrant pas dans ce cadre seront inscrits en cours d'exercice s'ils sont prêts, dans le cadre de décision(s) modificative(s).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, Esquisse - Projection

La Commune de Sassenage est engagée dans une démarche d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, qui lui permet de projeter et d'ajuster au plus près ses besoins en investissement, en anticipant notamment les projets, les évolutions. Cette démarche permet de bien maîtriser également les dépenses de fonctionnement.

Face à la crise économique et financière, il sera nécessaire d'adapter le programme pluriannuel d'investissement pour garantir l'équilibre entre ambition et maîtrise

Ce programme se doit donc d'être ambitieux, avec des projets qui doivent s'inscrire dans le long-terme. Ils impliquent des investissements selon une planification pensée avec logique, responsabilité financière et autour d'un programme connu de tous.

C'est tout l'enjeu du Plan pluriannuel d'Investissement proposé que de traduire cette volonté d'inscrire Sassenage dans une dynamique porteuse de confiance en notre avenir.

Personne ne prévoyait la crise économique que nous rencontrons actuellement, ni les tensions géopolitiques mondiales nées de la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Nous avons reconstitué en début de mandat une capacité d'investissement forte avec une épargne nette de plus de 2 M€ par an. Tout l'enjeu est de la maintenir, de ne pas la réduire pour répondre aux tensions budgétaires évoquées.

Cependant, nous nous devons de continuer à investir pour l'avenir de Sassenage, son attractivité et son vivre ensemble, mais une approche en partie revue sur la base :

- d'une replanification de certaines opérations pour lesquelles les études ne sont pas encore lancées, ou qui vont aussi subir une forte tension sur les coûts des matériaux et leur disponibilité.
- du maintien de celles qui nous semblent structurantes. En accélérant notre programme au service des plans d'économie d'énergie sur les bâtiments, dans une démarche accompagnant la transition écologique.

Conclusion

L'année 2023 se présente comme une année de transition. Compte tenu des interrogations autour du contexte économique, seront privilégiés les investissements les plus urgents.

Les augmentations des coûts des fournitures de travaux, des matières premières et de l'énergie nous obligent à la prudence.

Il semble pertinent d'entrée en phase d'achèvement des projets en cours et de préparation des nouveaux investissements en s'appuyant sur un service finance renforcé, doté des moyens pour assurer un contrôle de gestion et une analyse qui permette à l'ensemble de la collectivité la bonne utilisation de deniers publics.

L'ambition politique pour Sassenage reste structurée autour d'axes. Le déploiement de ces programmes dépendra de **la capacité financière de la ville dans les prochains mois et les prochaines années**. Investir au maximum de nos capacités pendant la crise tout en étant prêt à rebondir en sortie de crise.

Au rang des enjeux du mandat reçu par la municipalité : La transition écologique engagée va se poursuivre pour offrir aux Sassenageois un environnement toujours mieux préservé et une qualité de vie toujours plus importante.

Les projets portés par la commune se basent sur une écologie positive et pragmatique, capable de défendre l'environnement sans remettre en cause le progrès.

- le remplacement des équipements de production de chaleur...
- la continuité de l'amélioration de l'éclairage public par des Leds...
- un plan de rénovation des fenêtres et des toitures...
- la décarbonation progressive de la flotte automobile de la collectivité...

Un habitat qualitatif et un cadre de vie amélioré

Bien vivre à Sassenage, c'est permettre aux Sassenageois de vivre dans un habitat de qualité et un cadre de vie agréable. Selon ce principe, de nombreux quartiers ont été construits. Il y a encore beaucoup de projets à réaliser pour dessiner le Sassenage de demain et qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants.

- la poursuite de l'aménagement du cœur de ville cœur de métropole.
- l'aménagement de la rue du Vinay.

Transformer la ville

Sassenage doit évoluer et s'adapter aux nouveaux défis de notre époque. Apporter une réponse aux défis du commerce de proximité, du respect de l'environnement, de l'attractivité, du dynamisme, du rayonnement, de la qualité de vie et de la modernité.

Le commerce de proximité est un défi majeur de cette transformation. Parmi les priorités du mandat est prévu un plan de rénovation du cœur de ville pour redonner toute sa place au commerce de proximité dans la vie quotidienne et contribuer à rendre la ville plus attractive.

Pour une ville de culture ouverte à tous

Notre patrimoine et notre culture sont des biens et des repères précieux que nous devons protéger et valoriser. C'est ce principe qui anime l'action municipale depuis 2014 avec l'objectif de faire rayonner Sassenage et de continuer de fixer un cap culturel ambitieux.

L'accès au sport pour tous

Le sport pour tous, une réalité à Sassenage une démarche qui repose sur un complexe sportif de qualité et de gymnases ouverts à tous. C'est un patrimoine riche qui doit évoluer en fonction des besoins des clubs et des enjeux climatiques. Investir dans le sport, c'est également renforcer le tissu associatif et la cohésion entre les Sassenageois.

- Lancement d'un plan Piscine face aux enjeux présents et futurs de ce patrimoine.

Rénover nos écoles pour préparer l'avenir de nos enfants

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est pourquoi, nous allons continuer de donner à notre jeunesse les moyens fondamentaux de sa réussite et de l'apprentissage des valeurs de la République Française.

- Lancement d'un plan de rénovation et d'adaptation des écoles aux enjeux présents et futurs :
- intégration des nouvelles technologies dans la pédagogie,
- L'école inclusive, la gestion du handicap, l'enseignement à distance, l'évolution démographique des quartiers, créer des passerelles entre le monde de la petite enfance et celui de la jeunesse.

Mais aussi par l'implication de la collectivité aux objectifs du CCAS.

L'implication de la collectivité et de ses services lors de la création de la coordination qui ont territorial global où CTG en lien avec la caisse d'assurance familiale a conduit à la réorganisation des services de la ville et du CS et notamment le transfert de l'équipement ludothèque vers les services de la ville petite enfance et jeunesse

- Recentrer le travail social et l'accompagnement des personnes (Réseau partenaire, Point info Autonomie...)
- Maintenir les actions et ateliers (vie quotidienne, remue-méninges...)
- Développer de nouvelles actions, (sorties, prévention, besoins et attentes des seniors, accompagnement)
- Favoriser l'accès au numérique (nouvelles technologies, libre-service informatique...)

Préparer c'est anticiper et gouverner c'est prévoir. L'ensemble de l'équipe municipale s'engage dans cette démarche vertueuse pour être prête lorsque les conditions seront plus favorables.

ANNEXE N° 1

Service Ressources Humaines

1) Les dépenses

Le budget du service RH se compose de plusieurs chapitres :

Chapitre 011 : Charges à caractère générale :

SUJETS	BP 2022	BP 2023
Remplacement du personnel titulaire	520 314 €	
Formation du personnel	70 000 €	70 000 €
Voyage déplacements et divers des agents	7 000 €	5 000 €
Honoraires divers	142 000 €	80 000 €
Indemnités au comptable et régisseur	2 250 €	1 100 €
Documentation générale	7 700 €	7 700 €
Prime d'assurance du personnel	187 536 €	190 000 €
Divers /Guso	2 300 €	25 115 €
TOTAL	939 100 €	378 915 €

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :

SUJETS	BP 2022	BP 2023
Versement aux œuvres sociales	36 760 €	26 430 €
Cotisations autres organismes sociaux	67 700 €	23 370 €
Assedic	24 650 €	46 625 €
Caisses de retraites agents titulaires	1 677 050 €	1 404 025 €
URSSAF	1 339 510 €	820 900 €
Rémunération non titulaires	948 680 €	1 816 719 €
Personnel titulaire autres indemnités	1 004 581€	809 450 €
NBI	223 840 €	98 605 €
Rémunération principale personnel titulaire	3 816 321 €	4 386 960 €
Autres impôts et taxes	24 895 €	1 000 €
Cnfpt/cdg38	101 980 €	96 620 €
FNAL	25 003 €	41 465 €
Versement mobilité	107 700 €	121 000 €
Divers et médecine du travail	244 330 €	288 000 €
Remplacements divers		500 000 €
TOTAL	9 643 000 €	10 481 169 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

SUJETS	BP 2022	BP 2023
Indemnités des élus + charges	160 700 €	162 000 €
Formations des élus	4 000 €	4 000 €

action sociale	50 000 €	0 €
TOTAL	214 700 €	166 000 €

2) Les recettes

SUJETS	BP 2022	BP 2023
Remboursements sur arrêts du personnel	212 000 €	180 000 €
TOTAL	212 000 €	180 000 €

Les recettes prévues au BP portent sur les garanties prévues par le contrat d'assurance statutaire à savoir les accidents du travail/ maladie professionnelle, les congés de longue maladie/ longue durée.

L'évolution des dépenses du personnel

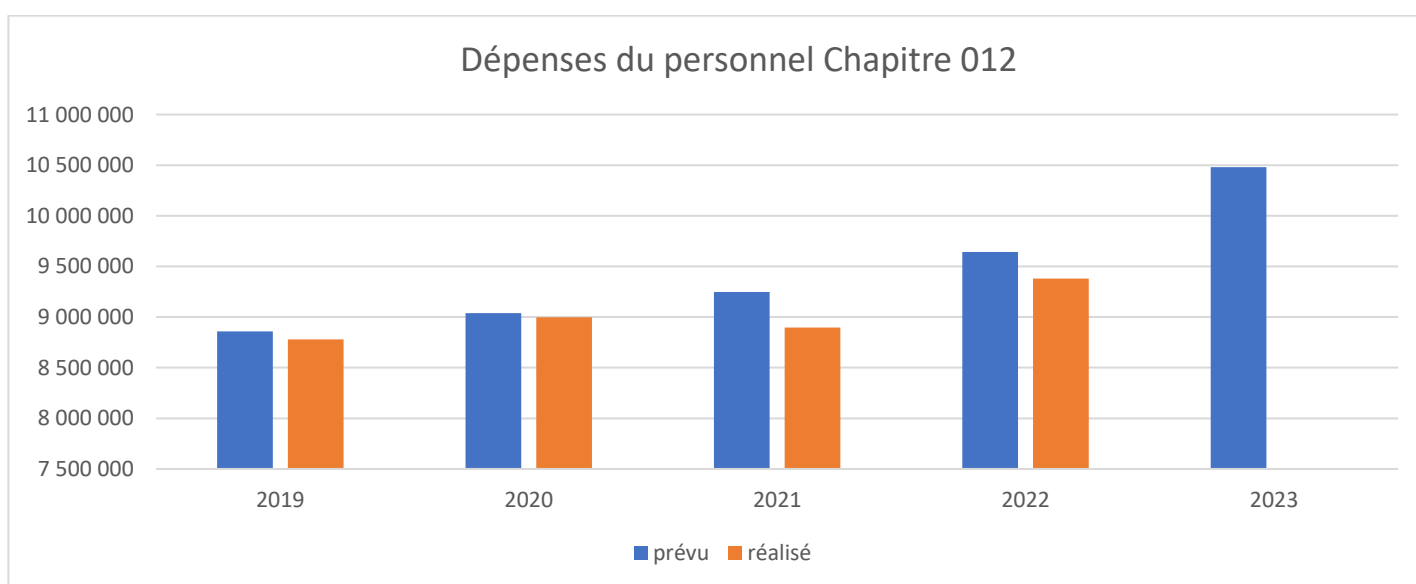
Au titre de l'année 2023, les dépenses de rémunération du personnel (salaires, charges et régimes indemnitaires) représentent 10 481 169€. L'augmentation par rapport au BP 2022 s'explique par le phénomène de glissement vieillissement technicité, la hausse des cotisations patronales en 2023, la refonte des grilles de rémunérations imposée par la loi de finances de l'Etat ainsi que la pérennisation de postes dans divers services ainsi que les coûts de remplacements supportés dans le chapitre 011 du budget 2022 jusqu'à cet exercice budgétaire.

Les compensations des différentes charges de personnel :

En contre partie des dépenses du personnel, il convient de souligner que cette augmentation est compensée en par des modalités de financement sur les contrats d'insertion ou d'apprentissage.

- 29 600 € de financements de participation dans le cadre des accompagnements des jeunes en début d'insertion professionnelle via les 4 contrats d'apprentissage (communication, urbanisme, médiathèque et petite enfance)

Evolution des dépenses sur le chapitre 012 (rémunération)



Les crédits ouverts au budget 2022 n'a pas été entièrement consommé du fait de la vacance de certains postes dont le recrutement est toujours en cours.

Présentation des effectifs

1°) Effectifs au 1^{er} décembre 2022 : agents employés par la collectivité

- Fonctionnaires : 193
- Contractuels permanents : 29

Sur l'année 2022, la collectivité a poursuivi une démarche de résorption de l'emploi précaire pour les agents ayant des contrats renouvelés régulièrement. Dans ce contexte, 8 agents ont bénéficié d'un contrat public au cours de cette année dans le secteur scolaire et de la petite enfance notamment.

2°) Répartition des agents par catégorie

Au 1/12/2022				Evolution 2023	
CATEGORIE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF REEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF REEL
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Directeur général des services	A	1	1	1	1
Attaché Hors classe	A	0	0	0	0
Attaché principal	A	4	3	4	3
Attaché	A	10	9	10	9
Rédacteur principal 1°cl	B	7	7	7	7
Rédacteur principal 2°cl	B	2	1	2	1
Rédacteur	B	5	4	7	4
Adjoint Administratif principal de 1°cl	C	15	15	14	14
Adjoint Administratif principal de 2°cl	C	9	9	8	8
Adjoint Administratif	C	4	2	4	2
TOTAL		57	51	57	49
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	2	2	2	2
Ingénieur	A	1	1	1	1
Technicien principal 1°cl	B	2	2	2	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
Technicien	B	1	1	3	3
Agent de Maîtrise principal	C	2	2	2	2
Agent de Maîtrise	C	6	6	6	6
Adjoint technique principal de 1° cl	C	26	24	26	24
Adjoint technique principal de 2° cl	C	26	24	26	24
Adjoint technique	C	38	37	38	37
TOTAL		104	99	108	101
SECTEUR SOCIAL					
EJE principal	A	2	2	2	2
EJE	A	1	1	1	1
ATSEM principal 1°cl	C	3	3	3	3
ATSEM principal 2°cl	C	3	3	3	3
Agent social 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
Agent social	C	2	2	2	2
TOTAL		12	11	12	11
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL					
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1°cl	C	11	9	13	11
Auxiliaire de puériculture principal 2°cl	C	2	2	1	0
TOTAL		14	12	15	12
SECTEUR SPORTIF					
ETAPS principal 1°classe	B	5	5	5	5
ETAPS principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
ETAPS	B	1	0	1	0
TOTAL		6	5	6	5
SECTEUR CULTUREL					
Assistant d'enseignement artistique principal 1°cl	B	13	13	13	13
Assistant d'enseignement artistique principal 2°cl	B	1	1	1	1

Assistant d'enseignement artistique	B	11	10	11	10
Assistant de conservation principal 1 ^o cl	B	2	2	2	2
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^o cl	C	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine	C	2	1	2	1
TOTAL		32	30	32	30
SECTEUR ANIMATION					
Animateur	B	1	1	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	3	3	3	3
Adjoint d'animation principal 2 ^o cl	C	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	6	4	6	6
TOTAL		10	8	10	8
POLICE MUNICIPALE					
Chef de police municipale	C	1	1	1	1
Brigadier-chef principal	C	5	5	5	5
TOTAL		6	6	6	5
TOTAL GENERAL		240	221	246	221

7 départs en retraite sont prévus pour 2023. Le remplacement des agents ne sera pas systématique mais en fonction des besoins des services.

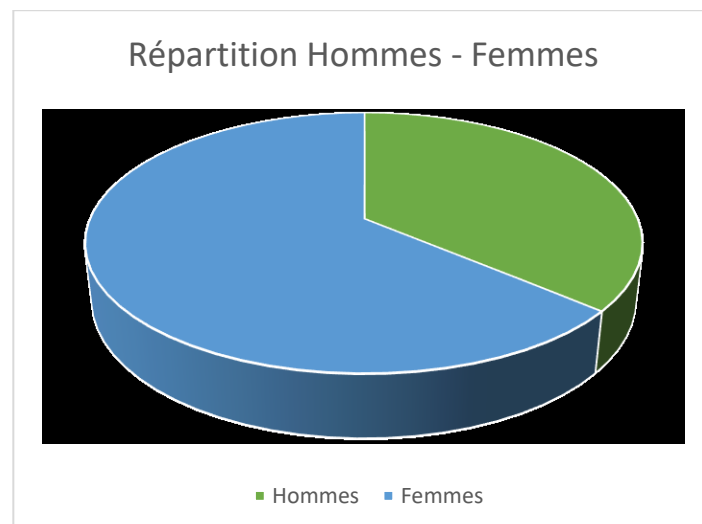
Les remplacements d'agents absents sont encadrés en fonction des besoins et notamment dans les secteurs où l'encadrement est réglementé (petite enfance, écoles...)

3°) Etat des lieux de la parité

En application de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales de moins de 20 000 habitants ne sont pas soumis au plan d'action pluriannuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les éléments suivants sont établis sur la base des 221 agents titulaires / stagiaires permanents présents au 31 décembre 2022.

Dans la collectivité il y a 141 femmes et 80 hommes.



4°) Handicap

La collectivité compte 12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent :

- 2 agents travaillent à temps non complet :1 femme et 1 homme
- 10 agents travaillent à temps complet : 5 femmes 5 hommes

La collectivité emploie un taux de 5,70 % de travailleurs handicapés et de ce fait bénéficie de l'exonération de la contribution à verser au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique.

Perspectives 2023

1°) Evolution des lignes budgétaires masse salariale pour l'année 2023

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale, des ajustements budgétaires ont été réalisés qui nécessiteront de mener une réflexion au cours de l'année 2023 :

- Maitrise de l'enveloppe dédiés aux remplacements pour limiter leurs recours en cas d'absence d'agents titulaires
- Ajustement des départs en mobilité interne pour ne pas augmenter la masse salariale lorsque que la situation le permet.

2°) Continuité de la politique en direction des jeunes

Le recrutement des jeunes en contrat saisonnier et chantier jeunesse restera une priorité. Les contrats des jeunes ayant parfois un durée limitée, les postes seront proposés à d'autres jeunes, toujours dans l'esprit de favoriser l'insertion professionnelle.